Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1982)
Heft: 651

Artikel: Les télélecteurs
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1013203

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

marasme actuel) «une normalisation des installations et des principaux composants qui doit être entreprise conjointement par les autorités compétentes en matière d'autorisation, les compagnies d'électricité et les fournisseurs à l'échelle nationale, voire internationale». Du pain sur la planche, comme on le voit!
Il faut admettre que tant que ces négociations n'auront pas eu lieu, ce sont les collectivités publiques qui feront les frais, en tant que principaux consommateurs de centrales, de l'anarchie coûteuse qui règne dans ce secteur industriel où les investissements se comptent par centaines de millions. C'est à ce point qu'on ne devrait pas aujourd'hui entrer en matière pour l'achat d'une nouvelle centrale (Kaiseraugst en point de mire chez nous) sans que les recommandations de l'AIEA aient été satisfaites. Voilà bien le premier préalable à un débat sur l'opportunité d'autres investissements helvétiques dans le nucléaire. Dans le climat économique actuel, la Suisse n'a pas les moyens d'être plus longtemps le cobaye d'une industrie déjà déclinante... tout en n'ayant pas encore assimilé sa crise de croissance.

POUVOIR D'ACHAT

L'indice d'août

Mauvais, l'indice d'août avec + 0,8%.
Certes, si on veut relativiser la hausse, on la comparera à celle d'août 1981 qui fut de + 1,5%.
C'est vrai. Même le noir a ses nuances noires.
Mais... l'indice est mauvais en comparaison mondiale, si on se réfère à des pays économiquement semblables au nôtre et concurrents. D'autre part une vraisemblable accalmie en fin d'année aura malgré tout à répercuter en novembre la hausse des loyers et, d'une façon générale, celle de l'énergie.
Confirmation donc de l'imminente offensive contre l'indexation intégrale des salaires.
Elle développera, les positions sont connues, les arguments suivants:

— les difficultés de plusieurs branches économiques;
— les déficits budgétaires des pouvoirs publics;
— l'exemple des pays, y compris ceux qui sont à direction socialiste, qui ne compensent pas pleinement la hausse des prix;
— les modes de calcul qui, antérieurement, surévaluaient quelque peu l'indice.
Le développement de l'offensive pourra être observé de près, dans toutes ses phases. Il vaut donc mieux de le répéter préalablement: la défense du pouvoir d'achat n'est pas négociable.

COMMUNICATION

Les télélecteurs

La presse dite d'information a perdu le monopole de la diffusion des nouvelles; elle est concurrencée par la radio et la télévision, c'est connu; elle est aussi concurrencée par les nouveaux «médias», c'est nouveau.
Prenons, à titre d'exemple, l'occupation de l'Ambassade polonaise à Berne, la semaine passée. A peine l'événement connu, des services comme «Antiope» en France et «teletext» en Suisse diffusaient l'information et chaque télélecteur désireux de connaître les dernières nouvelles les avaient ainsi instantanément à disposition.
Autrefois, les journaux diffusaient des bulletins ou des éditions spéciales; ils paraissaient même plusieurs fois par jour. Aujourd'hui, l'édition quotidienne à heure fixe, de préférence le matin pour satisfaire aux possibilités des PTT, est devenue la règle. Pourra-t-elle encore longtemps satisfaire ses habitués?

NB. Tous les jours à 13 heures, la chaîne alémanique de la SSR diffuse des extraits du programme «teletext» pendant une dizaine de minutes. En l'occurrence, pas besoin de décodeurs. Une bonne occasion de se faire une idée du système sans frais et de le comparer avec «Antiope», diffusé en fin de matinée sur «Antenne 2».

TRAVAIL

Quarante-deux heures

La réduction de la durée du travail du personnel fédéral suscite, déjà, des oppositions où l'UDC se distingue. Beau débat en perspective au Parlement. Et pourtant, la démarche du Conseil fédéral est irréprochable.
Le secteur privé a, notamment dans les services, depuis longtemps, précédé la Confédération. Personne n'osera parler d'initiative téméraire! Il est vrai que la décision fédérale aura un effet de généralisation, sans même que la Confédération ait besoin pour cela de légiférer. Mais n'est-ce pas justement le rôle que les censeurs patronaux aiment à lui assigner: consolider un état de fait que le secteur privé, les conventions collectives, auront préalablement établi. La réduction à 42 heures est de ce point de vue parfaitement orthodoxe.

Concrètement, une réduction d'une journée de travail supérieure à huit heures peut être absorbée par une amélioration de la productivité. Le privé, précisément, en a fait l'expérience et la démonstration. Mais il est des secteurs, des secteurs de service public permanent, où la réduction du temps de travail exige un accroissement des effectifs. Partout où il faut assurer une présence vingt-quatre heures sur vingt-quatre, la réduction du temps de travail implique une augmentation proportionnelle, par règle de trois, du personnel.
Ne pas l'admettre signifierait une détérioration grave des services publics. Le recrutement, notamment dans les professions où la présence doit être maintenue de nuit et le week-end, devient toujours plus difficile (sécurité publique, hôpitaux, transports, etc.). Creuser l'écart avec le secteur privé serait inéquitable et dangereux. En fin de compte, le secteur privé a besoin d'un service public de qualité. Or cette qualité ne serait pas compatible avec des distorsions trop fortes en salaires ou en durée du travail.